

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**  
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 19 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents :** Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Laëtitia VIVIER

**Excusés :** Mme Sylvie ASSELIN, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à M. Vivek SINGH, Mme Martine LEPAGE qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

**Absents :** M. Manoël DUDOUIT, M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

**Secrétaire de séance :** Mme Martine SAVARY

**Date de convocation :** 11 mai 2022

**Date d'affichage :** 30 mai 2022

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

Présents : 20

Pouvoirs : 4

Votants : 24

**Délib. n°2022-051 : Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) - participation financière 2022**

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) a pour objectif de contribuer à l'autonomie des jeunes en les soutenant financièrement dans des moments difficiles de leur parcours (mobilité, vêtements ou outils de professionnels, frais liés à une formation...). Depuis 2018, la gestion administrative et financière du FAJ est confiée à la **Ligue de l'enseignement de Normandie**.

Chaque année, depuis 2016, la commune apporte une aide au FAJ calculée selon la formule suivante :

**0,23 € X population municipale**

Pour 2022, la contribution communale s'élèvera à **930 €** (0,23 € x 4 044 habitants population municipale = 930,12 € arrondi à 930 €).

Après délibération, le Conseil municipal :

**DECIDE**

- **Approuver le versement d'une contribution financière au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) d'un montant de 930 € au titre de l'année 2022.**

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Laurent PIEN

